

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 80289
Numéro SIREN : 483 161 097
Nom ou dénomination : A.R.D. DECO

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/008324

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE ANNECY

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/008324**
n° de gestion : **2005B80289**
n° SIREN : **483 161 097 RCS Annecy**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Annecy certifie avoir procédé le 23/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

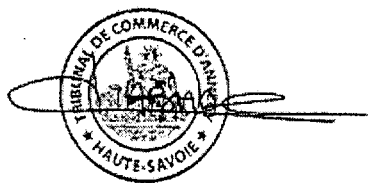
A.R.D. DECO - Société par actions simplifiée
ZAC des Bordets I 62 rue Des Cygnes 74130 Bonneville -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

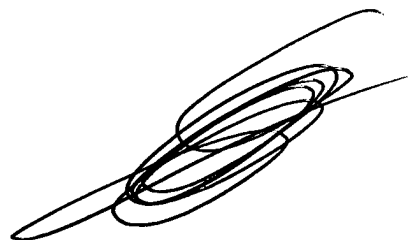


739782

A.R.D. DECO
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL SOCIAL DE 45 000 EUROS
Siege Social : ZAC DES BORDETS I
62, RUE DES CYGNES
74130 BONNEVILLE
RCS ANNECY : B 483 161 097

COMPTES ANNUELS DU 31 DECEMBRE 2017

Certifiée exacte,
LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

annuaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A . R . D . DECO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		62 rue des Cygnes 74130 BONNEVILLE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 8 3 1 6 1 0 9 7 0 0 0 4 1		Néant		☐ *	
				Exercice N clos le,		31/12/2017	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	17 340	14 924	2 415
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	98 400	33 518	64 882
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 177 938	731 019	446 919
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	454 052	97 261	356 790
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	27 120		27 120
TOTAL (II)		BJ	BK	1 774 851	876 724	898 127	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	141 825		141 825
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	9 116		9 116
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	866 958		866 958
		Autres créances (3)	BZ	CA	237 030		237 030
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	24 000		24 000
		Disponibilités	CF	CG	299 794		299 794
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	21 978		21 978
TOTAL (III)		CJ	CK	1 600 703		1 600 703	
Frais d'émission d'emprunt à étaler		(IV) CW					
Primes de remboursement des obligations		(V) CM					
Ecart de conversion actif*		(VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	3 375 554	876 724	2 498 830	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.R.D.DECO		Néant ☐ *		
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 45 000)			DA	45 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	4 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	897 805	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	446 247	
	Subventions d'investissement			DJ	43 274	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 436 827	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	347 297	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	609 039	
	Dettes fiscales et sociales			DY	105 666	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 062 003		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 498 830		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	915 824
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	198	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

annuaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.D.DECO

Néant ☐ *

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens * services *	FD	4 106 685	FE	449 013	FF	4 555 698	
		FG	32 183	FH		FI	32 183	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 138 868	FK	449 013	FL	4 587 881	
	Production stockée*					FM	54 889	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	58 541	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 702 312
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	68 459	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 254 737	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	124 995	
	Salaires et traitements*					FY	511 694	
	Charges sociales (10)					FZ	227 633	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*					GA	257 755
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	429	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 445 704
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	256 608	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	360	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	360	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 652	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	5 652	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 292)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	251 315	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.R.D.DECO</u>										Néant ☐	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	16 892
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	11 140
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	28 032
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	4 420
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	4 420
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	23 612
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(171 319)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	4 730 705
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	4 284 457
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	446 247
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP	561 504
			- Crédit-bail immobilier							HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1	58 541
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives				A6	obligatoires			A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales									511		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion									3 909		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion										16 892	
Subventions d'investissement virées au résultat										11 140	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N	
									Charges antérieures	Produits antérieurs	

aire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS A.R.D.DECO**

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	14 700	KE		KF	2 640	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	98 400	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 101 499	KT		KU	76 439		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	233 951	KW		KX	163 131		
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	45 960	LC		LD	11 010		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	1 479 811	LO		LP	250 580	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	27 120	1U		1V			
TOTAL IV						LQ	27 120	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	1 521 631	0H		0J	253 220		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	17 340	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	98 400	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	1 177 938	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	397 082	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	56 970	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	1 730 391	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W	
		Autres participations		I0		0X		0Y		0Z	
Autres titres immobilisés		1I		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F	27 120	2G			
TOTAL IV		13		NJ		NK	27 120	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		0K		0L	1 774 851	0M			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Exercice N clos le : 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.D. DECO

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... —
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.R.D.DECO</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	12 600	PF	2 324	PG		PH	14 924		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	23 936	PW	9 581	PX		PY	33 518		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	528 485	QA	202 533	QB		QC	731 019		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	41 056	QE	30 744	QF		QG	71 801		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 890	QM	12 570	QN		QO	25 460		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	606 368	QV	255 430	QW		QX	861 799		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	618 968	ØP	257 755	ØQ		ØR	876 724		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NM			N0			
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS A.R.D.DECONéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6D
		– corporelles	6E	6F	6H
		– titres mis en équivalence	02	03	05
		– titres de participation	9U	9V	9X
		– autres immobilisations financières (1)*	06	07	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

annexe obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.D. DECO

Néant ☐ *

CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières				UT	27 120	UV		UW	27 120
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA					
	Autres créances clients				UX	866 958		866 958		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée)* UO)				ZI					
	Personnel et comptes rattachés				UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	55 033		55 033		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN					
		Divers			VP					
	Groupe et associés (2)				VC	180 096		180 096		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	1 900		1 900		
	Charges constatées d'avance				VS	21 978		21 978		
TOTAUX					VT	1 153 087	VU	1 125 967	VV	27 120
RENVIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	198		198					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	347 099		200 920		146 178			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	609 039		609 039						
Personnel et comptes rattachés		8C	41 687		41 687						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	47 210		47 210						
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E	7 802		7 802					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	12		12					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	8 954		8 954					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 062 003	VZ	915 824		146 178			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	164 605	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	171 725	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.D. DECO

Néant ☐ *Exercice N, ch.
31/12/26

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés								WA	446 247	
			de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	13 551		XC	17 083			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	3 532						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XW	511			
	Amendes et pénalités	WJ	511	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	31 231
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7				K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									I8	
		- imposées au taux de 0 %									ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme									WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions									WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW				WQ	21 000		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3	

TOTAL I WR 516 072

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									WV			
		- imposées au taux de 0 %									WH			
		- imposées au taux de 19%									WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs									XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation											2A		XA	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY			
	Majoration d'amortissement*										XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF			
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA					
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC					
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	199 052	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI		XG	410 379			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2			

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II XH 410 379

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	105 693		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	105 693		XO	

Cegid Group

SAS A.R.D.DECO

Cegid Group

annexe obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.R.D. DECO</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	41 687	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓		↓
	ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.R.D. DECO</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	452 211		Dividendes	ZE	150 400				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG					
	TOTAL I	OF	452 211		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	452 211				
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7	2 428 266		YQ	1 525 188			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	655 587			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	189 519		XQ	193 772			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	70 155			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	1 060 036			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	1 275 184			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052.						ZJ	3 254 737			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	36 807			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	88 188			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	124 995			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	352 910			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	620 577			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *						OB	503 854			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro du centre de gestion agréé *		XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0				
						ZR	0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies					RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	105 693	Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL			
					Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO			
					Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	5 3 0 0 0 9 5 8 8 0 0 0 3 5			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

salaires obligatoires (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.D.DECO

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑦	⑧	⑨	
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑩
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments		(A)	(B)	(C)
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+		
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+		
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+		
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+		
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans			
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice			
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme			
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *			
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes I à 20 de la colonne) (9)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes I à 20 de la colonne) (10)				
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (11)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.D.DECO

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

annuaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.D. DECO

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.D. DECO

Néant ☒ *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.D. DECO

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017 Durée en nombre de mois 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

530009588

SAS LRPG

I	Chiffre d'affaires de référence CVAE		
	Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	4 587 881
	Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
	Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
	Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	58 541
	TOTAL 1	OX	4 646 423
II	Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
	Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
	Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
	Subventions d'exploitation reçues	OF	1 000
	Variation positive des stocks	OD	54 889
	Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
	Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
	TOTAL 2	OM	55 889
III	Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
	Achats	ON	68 459
	Variation négative des stocks	OQ	
	Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 499 460
	Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	4 253
	Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
	Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	429
	Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
	Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
	Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante	OY	
	TOTAL 3	OJ	2 572 602
IV	Valeur ajoutée produite		
	Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	2 129 710
V	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
	Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	2 129 710
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE ☐ EV ☒ X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	4 646 423
Effectifs au sens de la CVAE		EY	10
Période de référence	GY 0 1 / 0 1 / 2 0 1 7	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 7	
Date de cessation	HR	/	
VI	Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs		
	Effectifs moyens du personnel	YP	10
	Dont apprentis	YF	1
	Dont handicapés	YG	
	Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

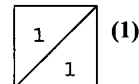
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET

4 8 3 1 6 1 0 9 7 0 0 0 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.R.D.DECO

ADRESSE (voie) 62 rue des Cygnes

CODE POSTAL 74130

VILLE BONNEVILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 4 500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination LRPG

N° SIREN (si société établie en France) 530009588 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 4 500

Adresse : N° 62 Voie rue des Cygnes

Code Postal 74130 Commune BONNEVILLE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 4 8 3 1 6 1 0 9 7 0 0 0 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.R.D.DECO

ADRESSE (voie) 62 rue des Cygnes

CODE POSTAL 74130

VILLE BONNEVILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exer.

Désignation de l'entreprise SAS A.R.D.DECO

du 01/01/2017

Adresse 62 rue des Cygnes 74130 BONNEVILLE

au 31/12/2017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ						ADRESSE COMPLÈTE			
1	Monsieur CAILLER Sébastien Resp.Industrialisation/R&D					26, route du Stade 74130 AYSE			
2	Monsieur PASSOT FREDERIC RESPONSABLE MAINTENANCE					775, RUE DEES ILES 74300 CLUSES			
3	Monsieur GRANGE Eric Régleur Technicien Usinage					134, rue de la Poterie 74460 MARNAZ			
4	Monsieur ALVES DIAS Carlos Technicien Méthodes					60, Allée des Jacobées 74300 CLUSES			
5	Monsieur MATTON Yoann Opérateur commande numérique					44, Rue du Pont 74130 BONNEVILLE			
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)						Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)		Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6		7	8	
1	75 996				75 996				75 996
2	68 228				68 228				68 228
3	66 639				66 639				66 639
4	57 780				57 780				57 780
5	51 368				51 368				51 368
6									
7									
8									
9									
10									
**	320 013				320 013				320 013

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		13 671
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		84 503
Total		98 174

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2017.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	418 187	- de l'exercice 2017.. ⑩	105 693
- de l'exercice précédent ⑩	406 992	- de l'exercice précédent ⑩	205 090
Nom et qualité du signataire Monsieur LAPORTE Sébastien Président		À <u>BONNEVILLE</u> , le <u>26/03/2018</u> Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

SAS A.R.D.DECO **Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : SAS A.R.D.DECO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 2 498 830 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 446 247 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/03/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 15 ans
- * Installations techniques : 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 4 ans
- * Matériel informatique : 4 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

SAS A.R.D.DECO **Règles et méthodes comptables**

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 8 777 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

SAS A.R.D.DECO **Notes sur le bilan****Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 700	2 640		17 340
Immobilisations incorporelles	14 700	2 640		17 340
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	98 400			98 400
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 101 499	76 439		1 177 938
- Installations générales, agencements aménagements divers	233 951	163 131		397 083
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	45 960	11 010		56 970
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 479 811	250 581		1 730 392
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	27 120			27 120
Immobilisations financières	27 120			27 120
ACTIF IMMOBILISE	1 521 631	253 221		1 774 852

SAS A.R.D.DECO **Notes sur le bilan**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements de l'actif circulant</i>				
<i>Acquisitions</i>	2 640	250 581		253 221
<i>Apports</i>				
<i>Créations</i>				
<i>Réévaluations</i>				
Augmentations de l'exercice	2 640	250 581		253 221
Ventilation des diminutions				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements vers l'actif circulant</i>				
<i>Cessions</i>				
<i>Scissions</i>				
<i>Mises hors service</i>				
Diminutions de l'exercice				

SAS A.R.D.DECO **Notes sur le bilan****Amortissements des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 600	2 325		14 925
Immobilisations incorporelles	12 600	2 325		14 925
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	23 936	9 582		33 518
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	528 486	202 534		731 019
- Installations générales, agencements aménagements divers	41 057	30 745		71 801
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 890	12 570		25 461
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	606 369	255 430		861 799
ACTIF IMMOBILISE	618 969	257 755		876 724

SAS A.R.D.DECO **Notes sur le bilan****Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 153 087 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>	27 120		27 120
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	866 959	866 959	
<i>Autres</i>	237 030	237 030	
<i>Capital souscrit - appelé, non versé</i>			
<i>Charges constatées d'avance</i>	21 979	21 979	
Total	1 153 087	1 125 967	27 120
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

Produits à recevoir

	Montant
<i>Clients - factures à établir</i>	2 107
Total	2 107

SAS A.R.D.DECO **Notes sur le bilan****Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 062 003 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles (*)</i>				
<i>Autres emprunts obligataires (*)</i>				
<i>Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
- à 1 an au maximum à l'origine	199	199		
- à plus de 1 an à l'origine	347 099	200 921	146 179	
<i>Emprunts et dettes financières divers (*) (**)</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	609 039	609 039		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	105 666	105 666		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes (**)</i>				
<i>Produits constatés d'avance</i>				
Total	1 062 003	915 824	146 179	
<i>(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>	164 605			
<i>(*) Emprunts remboursés sur l'exercice</i>	171 725			
<i>(**) Dont envers les associés</i>				

Charges à payer

	Montant
<i>Fourn.fact.non parvenues</i>	36 519
<i>Congés à payer</i>	41 687
<i>Org.soc. charges à payer</i>	3 967
<i>Etat charges à payer</i>	8 954
Total	91 127

SAS A.R.D.DECO **Notes sur le bilan**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Location fontaine eau</i>	453		
<i>Location véhicule</i>	385		
<i>Maintenance informatique</i>	750		
<i>Maintenance matériel</i>	2 030		
<i>Primes d'assurances</i>	18 360		
Total	21 979		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 700 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Parties liées

Liste des transactions significatives

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas conclues aux conditions normales de marché.

- Compte intragroupe débiteur avec SAS LRPG pour un montant de 180 096 €, le compte est utilisé pour l'IS au niveau du groupe (non rémunéré)
- Distribution de dividendes avec SAS LRPG pour un montant de 150 400 € par prélèvement sur les réserves

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2012, la société SAS A.R.D.DECO est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS LRPG.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Enregistrement de l'économie d'IS procurée par l'intégration fiscale dans la comptabilité de la société tête de groupe.

SAS A.R.D.DECO **Autres informations****Compte Personnel de Formation**

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

Engagements financiers**Engagements donnés**

	Montant en euros
<i>Effets escomptés non échus</i>	
<i>Avals et cautions</i>	
<i>Engagements en matière de pensions</i>	
<i>Engagements de crédit-bail mobilier</i>	1 525 189
<i>Engagements de crédit-bail immobilier</i>	
Emprunt BNP 120 k€ : nantissement du matériel (système d'essorage flexible)	82 500
Emprunt BPA 120 k€ : nantissement du fonds de commerce	120 000
Emprunt BS 150 k€ : nantissement du matériel (tour + embarreur)	150 000
Emprunt BPA 220 k€ : nantissement du matériel (ligne de contrôle et d'emballage)	220 000
<i>Autres engagements donnés</i>	572 500
Total	2 097 689
<i>Dont concernant :</i>	
<i>Les dirigeants</i>	
<i>Les filiales</i>	
<i>Les participations</i>	
<i>Les autres entreprises liées</i>	
<i>Engagements assortis de sûretés réelles</i>	

SAS A.R.D.DECO **Autres informations****Crédit-Bail**

	Terrains	Constructio	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			2 393 466	34 800	2 428 266
Cumul exercices antérieurs			465 709	9 145	474 854
Dotations de l'exercice			469 727	6 960	476 687
Amortissements			935 436	16 105	951 540
Cumul exercices antérieurs			519 778	10 606	530 385
Exercice			496 609	7 955	504 564
Redevances payées			1 016 387	18 561	1 034 949
A un an au plus			481 045	7 955	488 999
A plus d'un an et cinq ans au plus			998 649	13 258	1 011 907
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			1 479 693	21 213	1 500 906
A un an au plus			1 266		1 266
A plus d'un an et cinq ans au plus			22 669	348	23 017
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			23 935	348	24 283
Montant pris en charge dans l'exercice			553 549	7 955	561 504

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 26 638 euros

Utilisation de la méthode simplifiée de calcul des engagements de retraite en fonction de l'ancienneté à la date de clôture, du salaire moyen de l'année en cours et d'un taux d'actualisation de 1,5 %.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, de reconstitution du fonds de roulement.

A.R.D. DECO

Société par Actions Simplifiée au capital de 45 000 Euros

Siège social
ZAC des Bordets
62 rue des Cygnes
74130 BONNEVILLE

SIREN 483 161 097 RCS ANNECY

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables de la région Rhône-Alpes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Chambéry

23 rue de la Poste - Immeuble "Le Catalpa" - BP 40 - 74311 THYEZ cedex
Tél. +33(0)4 50 98 77 88 - Fax : +33(0)4 50 98 18 46

Société à Responsabilité limitée au capital de 150 000 € - Siren 408 730 620 RCS Annecy

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.R.D. DECO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Stocks » de l'annexe décrit les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et à la dépréciation des stocks. Nos travaux ont principalement consisté à apprécier le caractère approprié de ces règles et méthodes comptables, à en vérifier, par sondages, la correcte application et, pour ce qui concerne les dépréciations, à apprécier le caractère raisonnable des estimations effectuées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

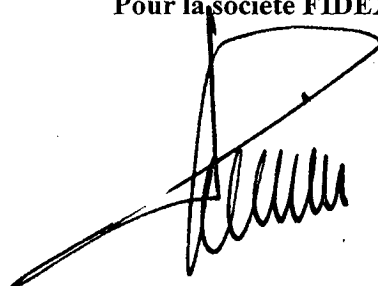
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Ce rapport est daté du 4 juin 2018, date de remise et d'exploitation des derniers documents nécessaires à l'accomplissement de notre mission.

Fait à THYEZ, le 4 juin 2018
Pour la société FIDEXPERT AUDIT



Alain MERMIN
Commissaire aux comptes

SAS A.R.D.DECO



Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	17 340	14 925	2 415	2 100
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	98 400	33 518	64 882	74 464
Installations techniques, matériel et outilla	1 177 938	731 019	446 919	573 014
Autres immobilisations corporelles	454 053	97 262	356 791	225 964
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	27 120		27 120	27 120
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 774 852	876 724	898 127	902 662
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	141 825		141 825	86 936
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	866 959		866 959	802 063
Fournisseurs débiteurs	1 901		1 901	
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	55 033		55 033	104 064
Autres créances	180 096		180 096	135 428
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman	9 116		9 116	
Valeurs mobilières de placement	24 000		24 000	24 000
Disponibilités	299 795		299 795	48 781
Charges constatées d'avance	21 979		21 979	21 219
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 600 703		1 600 703	1 222 491
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 375 555	876 724	2 498 830	2 125 153

SAS A.R.D.DECO**Bilan**

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	45 000	45 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 500	4 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	897 806	595 994
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	446 247	452 211
Subventions d'investissement	43 274	54 414
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 436 827	1 152 120
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	347 099	354 220
Découverts et concours bancaires	199	59 372
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	347 298	413 591
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	609 039	400 898
Personnel	41 687	42 658
Organismes sociaux	47 210	59 145
Etat, Impôts sur les bénéfices	7 802	6 084
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	13	2 949
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	8 954	47 708
Dettes fiscales et sociales	105 666	158 544
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 062 003	973 033
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	2 498 830	2 125 153

SAS A.R.D.DECO

Compte de Résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises			221	0,01	-221	-100,00
Production vendue	4 587 882	100,00	3 716 291	99,99	871 590	23,45
Production stockée	54 889	1,20	38 050	1,02	16 839	44,25
Subventions d'exploitation	1 000	0,02	6 411	0,17	-5 411	-84,40
Autres produits	58 542	1,28	32 601	0,88	25 941	79,57
Total	4 702 313	102,49	3 793 574	102,07	908 738	23,95
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises			221	0,01	-221	-100,00
Achats de m.p & aut. approv.	68 459	1,49	102 855	2,77	-34 395	-33,44
Autres achats & charges externes	3 254 737	70,94	2 304 019	61,99	950 718	41,26
Total	3 323 196	72,43	2 407 095	64,77	916 101	38,06
MARGE SUR M/SES & MAT	1 379 116	30,06	1 386 479	37,31	-7 363	-0,53
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	124 995	2,72	94 480	2,54	30 515	32,30
Salaires et Traitements	511 695	11,15	529 291	14,24	-17 596	-3,32
Charges sociales	227 634	4,96	238 721	6,42	-11 088	-4,64
Amortissements et provisions	257 755	5,62	202 068	5,44	55 687	27,56
Autres charges	429	0,01	419	0,01	11	2,55
Total	1 122 508	24,47	1 064 978	28,66	57 530	5,40
RESULTAT D'EXPLOITATION	256 608	5,59	321 501	8,65	-64 893	-20,18
Produits financiers	360	0,01	432	0,01	-72	-16,67
Charges financières	5 653	0,12	5 092	0,14	561	11,02
Résultat financier	-5 293	-0,12	-4 660	-0,13	-633	13,58
RESULTAT COURANT	251 316	5,48	316 841	8,53	-65 525	-20,68
Produits exceptionnels	28 032	0,61	11 140	0,30	16 892	151,63
Charges exceptionnelles	4 420	0,10	5 341	0,14	-921	-17,25
Résultat exceptionnel	23 612	0,51	5 799	0,16	17 813	307,17
Impôts sur les bénéfices	-171 319	-3,73	-129 571	-3,49	-41 748	32,22
RESULTAT DE L'EXERCICE	446 247	9,73	452 211	12,17	-5 964	-1,32

SAS A.R.D.DECO**Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : SAS A.R.D.DECO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 2 498 830 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 446 247 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/03/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

SAS A.R.D.DECO**Règles et méthodes comptables****Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 15 ans
- * Installations techniques : 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 4 ans
- * Matériel informatique : 4 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

SAS A.R.D.DECO**Règles et méthodes comptables**

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 8 777 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan****Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 700	2 640		17 340
Immobilisations incorporelles	14 700	2 640		17 340
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	98 400			98 400
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 101 499	76 439		1 177 938
- Installations générales, agencements aménagements divers	233 951	163 131		397 083
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	45 960	11 010		56 970
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 479 811	250 581		1 730 392
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	27 120			27 120
Immobilisations financières	27 120			27 120
ACTIF IMMOBILISE	1 521 631	253 221		1 774 852

SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 640	250 581		253 221
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	2 640	250 581		253 221
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan****Amortissements des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 600	2 325		14 925
Immobilisations incorporelles	12 600	2 325		14 925
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	23 936	9 582		33 518
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	528 486	202 534		731 019
- Installations générales, agencements aménagements divers	41 057	30 745		71 801
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 890	12 570		25 461
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	606 369	255 430		861 799
ACTIF IMMOBILISE	618 969	257 755		876 724

SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan****Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 153 087 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	27 120		27 120
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	866 959	866 959	
Autres	237 030	237 030	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	21 979	21 979	
Total	1 153 087	1 125 967	27 120
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	2 107
Total	2 107

SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan****Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 062 003 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles (*)</i>				
<i>Autres emprunts obligataires (*)</i>				
<i>Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
- à 1 an au maximum à l'origine	199	199		
- à plus de 1 an à l'origine	347 099	200 921	146 179	
<i>Emprunts et dettes financières divers (*) (**)</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	609 039	609 039		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	105 666	105 666		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes (**)</i>				
<i>Produits constatés d'avance</i>				
Total	1 062 003	915 824	146 179	
<i>(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>	164 605			
<i>(*) Emprunts remboursés sur l'exercice</i>	171 725			
<i>(**) Dont envers les associés</i>				

Charges à payer

	Montant
<i>Fourn.fact.non parvenues</i>	36 519
<i>Congés à payer</i>	41 687
<i>Org.soc. charges à payer</i>	3 967
<i>Etat charges à payer</i>	8 954
Total	91 127

SAS A.R.D.DECO**Notes sur le bilan**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Location fontaine eau</i>	453		
<i>Location véhicule</i>	385		
<i>Maintenance informatique</i>	750		
<i>Maintenance matériel</i>	2 030		
<i>Primes d'assurances</i>	18 360		
Total	21 979		

SAS A.R.D.DECO



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 700 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Parties liées

Liste des transactions significatives

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas conclues aux conditions normales de marché.

- Compte intragroupe débiteur avec SAS LRPG pour un montant de 180 096 €, le compte est utilisé pour l'IS au niveau du groupe (non rémunéré)
- Distribution de dividendes avec SAS LRPG pour un montant de 150 400 € par prélèvement sur les réserves

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2012, la société SAS A.R.D.DECO est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS LRPG.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Enregistrement de l'économie d'IS procurée par l'intégration fiscale dans la comptabilité de la société tête de groupe.

SAS A.R.D.DECO**Autres informations****Compte Personnel de Formation**

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

Engagements financiers**Engagements donnés**

	Montant en euros
<i>Effets escomptés non échus</i>	
<i>Avals et cautions</i>	
<i>Engagements en matière de pensions</i>	
<i>Engagements de crédit-bail mobilier</i>	1 525 189
<i>Engagements de crédit-bail immobilier</i>	
Emprunt BNP 120 k€ : nantissement du matériel (système d'essorage flexible)	82 500
Emprunt BPA 120 k€ : nantissement du fonds de commerce	120 000
Emprunt BS 150 k€ : nantissement du matériel (tour + embarreur)	150 000
Emprunt BPA 220 k€ : nantissement du matériel (ligne de contrôle et d'emballage)	220 000
<i>Autres engagements donnés</i>	572 500
Total	2 097 689
<i>Dont concernant :</i>	
<i>Les dirigeants</i>	
<i>Les filiales</i>	
<i>Les participations</i>	
<i>Les autres entreprises liées</i>	
<i>Engagements assortis de suretés réelles</i>	

SAS A.R.D.DECO**Autres informations****Crédit-Bail**

	Terrains	Constructio	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			2 393 466	34 800	2 428 266
Cumul exercices antérieurs			465 709	9 145	474 854
Dotations de l'exercice			469 727	6 960	476 687
Amortissements			935 436	16 105	951 540
Cumul exercices antérieurs			519 778	10 606	530 385
Exercice			496 609	7 955	504 564
Redevances payées			1 016 387	18 561	1 034 949
A un an au plus			481 045	7 955	488 999
A plus d'un an et cinq ans au plus			998 649	13 258	1 011 907
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			1 479 693	21 213	1 500 906
A un an au plus			1 266		1 266
A plus d'un an et cinq ans au plus			22 669	348	23 017
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			23 935	348	24 283
Montant pris en charge dans l'exercice			553 549	7 955	561 504

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 26 638 euros
 Utilisation de la méthode simplifiée de calcul des engagements de retraite en fonction de l'ancienneté à la date de clôture, du salaire moyen de l'année en cours et d'un taux d'actualisation de 1,5 %.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, de reconstitution du fonds de roulement.

A.R.D. DECO
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL SOCIAL DE 45 000 EUROS
Siege Social : ZAC DES BORDETS I
62, RUE DES CYGNES
74130 BONNEVILLE
RCS ANNECY : B 483 161 097

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 29 JUIN 2018

RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT
CORRESPONDANT A L'AFFECTION PROPOSEE

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique approuve l'affectation du bénéfice s'élevant à 446 247,24 Euros telle qu'elle est proposée par la Direction, à savoir :

⇒ au compte « autres réserves »446 247,24 €.

Certifiée exacte,
Le Président.

